



flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

seunsaelise974@gmail.com

Tel : 06.92.63.36.91

se-unsa.org

N°5-MAI 2022 - Tous nos flashs sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

Le 1^{er} mai – Notre fête à tous !

Venez nous retrouver à ST DENIS vers 9H30 au Jardin de l'Etat pour ce 1^{er} mai – moment de partage, d'échanges et de débats ! Un défilé sera organisé.

Pour l'UNSA, il est important que nous soyons nombreux pour prouver à la nouvelle présidence, qu'il faudra compter avec nous !

La SEGPA, nous on y croit.

N'hésitez pas à témoigner sur ce dispositif auquel on tient !! Il fait partie intégrante de l'école inclusive et permet aux élèves de s'épanouir. Donc si vous avez enseigné en SEGPA ou si vous avez été élève de SEGPA, laissez-nous un petit témoignage [ici](#)

Le CREFOP Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

En sommeil depuis 2 ans, il a recommencé ses activités pour une nouvelle mandature, présidé conjointement par Mme BELLO, présidente de REGION et M. BILLANT, préfet de la REUNION.

Les 4 commissions ont été installées :

- Commission 1 « Emploi et territoire »
- Commission 3 « Orientation et sécurisation des parcours professionnels »
- Commission 4 « Apprentissage »
- Commission 2 « Formation et compétences »

Les missions du CREFOP sont régies par décret : ce comité est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région, en lien avec la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle " (art. R6123-3 du Code du travail)

L'UNSA est présente dans les 4 commissions. La REGION et l'ETAT ont alloué 104 millions d'euros pour l'emploi, la formation et l'orientation à notre académie.

Lors de la réunion plénière, l'UNSA a rappelé l'importance de la voie pro dans la formation et l'emploi. Les Lycées Professionnels restent les lieux les plus égalitaires, laïque et gratuits dans ce domaine. Aussi, nous avons appuyé la nécessité d'y consacrer des investissements, en moyens humains et matériels (modernisation des plateaux techniques).

Les examens – Quelle rémunération ?

La correction des examens fait partie de la « charge normale d'emploi » des enseignants du second degré (décret du 17 décembre 1933). Cette obligation comprend la participation à toutes les opérations (correction, réunion d'entente, saisie des notes, jury etc.).

Si les examens font partie des obligations de service des enseignants, ils donnent tout de même lieu à indemnisation.

Leur montant est le suivant :

- Baccalauréat (général, techno et pro) : 5 €/copie ; épreuves orales ou pratiques obligatoires : 9,60 €/heure (75 % pour les épreuves facultatives).
- DNB, CFG, CAP, BEP : 0,75 €/copie ; épreuves orales ou pratiques obligatoires : 4,11 €/heure (hors oral du DNB).
- Brevet de technicien : 1,73 €/copie ; épreuves orales ou pratiques obligatoires : 9,60 €/heure (75 % pour les épreuves facultatives).

Avec les réformes successives, on s'aperçoit que, de plus en plus, les enseignants sont amenés à évaluer sur temps de service les épreuves des examens nationaux et donc ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire.

Le SE-Unsa revendique du temps libéré d'enseignement pour la correction des épreuves de spécialité écrites, en plus de l'indemnité prévue. Nous continuerons à revendiquer une rémunération à la hauteur du travail effectué en faisant des propositions à la prochaine ou au prochain ministre.

Ma mobilité professionnelle – AT DDFTP

Si vous êtes intéressé.e par les fonctions d'Assistant Technique du Directeur Délégué aux Formations Technologiques et Professionnelles, vous pouvez candidater jusqu'au 27 avril. Depuis 2 ans, le recrutement se fait via la liste d'aptitude. Pour candidater, il faut remplir un CV, une lettre de motivation et son dernier rapport d'inspection. A envoyer par mail à : mvt2022@ac-reunion.fr et inspecteursDDF@ac-reunion.fr.

Vous serez convoqué.e à un entretien avec un jury. La liste d'aptitude est valable 3 ans.

Cette année, lors du mouvement, plusieurs postes d'AT DDF ont été gelés. Le Se-Unsa a rappelé aux services du rectorat que les fonctions d'ATD DDF ou de DDF font partie de l'évolution de carrière des collègues et favorisent leur mobilité professionnelle. Ces supports sont nécessaires au bon déroulement des voies professionnelles (qu'elles soient en LP ou en LGT).

L'adhésion découverte pour les nouveaux venus est toujours en cours jusqu'au 10 mai : 60 € pour les CDI et 30 € pour les CDD pour un accompagnement jusqu'à la rentrée prochaine. Nous essayer, c'est nous adopter ! N'hésitez pas à transmettre l'information à vos collègues. C'est [ici](#)